

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### **MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT**

**Arrêté du 27 février 2017 autorisant au titre de l'année 2017 le recrutement par concours et examen professionnel de techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile du corps d'Etat pour l'administration de la Polynésie française**

NOR : DEVA1705539A

Par arrêté de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, en date du 27 février 2017, est autorisé, au titre de l'année 2017, un recrutement de techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile du corps d'Etat de la Polynésie française par concours (externe et interne) et examen professionnel au ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer - direction générale de l'aviation civile.

Le nombre de places offertes au recrutement est fixé à trois.

Ces places qui sont à pourvoir en Polynésie française se répartissent comme suit :

Concours externe : une place (prévu à l'article 4-1° - a) du décret n° 93-622 du 27 mars 1993 modifié portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile) ;

Concours interne : une place (prévu à l'article 4-2° du même décret) ;

Examen professionnel : une place (prévu à l'article 4-3° du même décret).

Les modalités des concours et de l'examen professionnel, la composition du jury et la liste des candidats autorisés à concourir, feront l'objet d'arrêtés du Haut - Commissaire de la République en Polynésie française.

L'ensemble des épreuves se déroulera à TAHITI (Polynésie française).